

Règles d'organisation et consignes de sécurité

Avant le rond de battue et le départ de quiconque à la chasse

- 1 - Vérifier que tous les participants désirant faire acte de chasse lors de la battue (postés, piqueux, rabatteurs, aides etc.) disposent bien au préalable d'un titre justifiant leur droit de chasser sur le territoire concerné (cartes de sociétaire, d'adhérent, temporaires d'invité, etc.).
- 2 - Vérifier que la validation annuelle et l'assurance des participants sont à jour et prendre note de leurs numéros d'assurance et de permis de chasser (volet permanent, validation annuelle et timbre grand gibier).
- 3 - Demander à tous les participants d'émarger la feuille de présence.
- 4 - Vérifier le port obligatoire du gilet fluorescent de couleur orange et de la pibole pour tous les participants
- 5 - Faire baliser la zone chassée - panneautage temporaire « chasse en cours »

Lors du rond de battue (c'est obligatoire)

Tous les participants doivent obligatoirement y assister, (postés, piqueux, aides, rabatteurs, accompagnateurs) les absents ou retardataires doivent être systématiquement exclus de la battue. **Le président ou la personne responsable de la battue, ayant délégation de pouvoir, doit obligatoirement rappeler verbalement.**

1 - Les consignes de sécurité (à lire)

Au poste vous devez :

- 1 - Repérer vos voisins immédiats
- 2 - Analyser votre environnement (zone à risque, route, habitation...)
- 3 - Délimiter votre zone de tir (angle de 30°, exposer la méthode à l'aide du croquis au verso de cette feuille)
- 4 - Retirer la bretelle de votre arme et diriger votre canon, en toutes circonstances, en position sûre (vers le ciel ou le sol, jamais horizontalement)
- 5 - Charger votre arme après le signal de début de battue (sauf autorisation particulière)
- 6 - Ne pas tirer dans la traque (sauf autorisation particulière du responsable dans certaines conditions)
- 7 - Effectuer des tirs fichants à courte distance (25 m au plomb, arrêté préfectoral, 50 m à balle maximum) et épauler au-delà de l'angle de 30° et rappeler les munitions autorisées (plomb n°1 ou 2, balle, flèche)
- 8 - Bien identifier l'animal avant de tirer, ainsi que son environnement (chien, rocher, attention aux ricochets)
- 9 - Ne pas tirer « assis » ou à « genou » sauf pour les personnes souffrant d'un handicap moteur
- 10 - Ne pas tirer un animal qui rentre dans la traque
- 11 - Ne tirer en aucun cas en direction des routes, habitations, chemins ouverts au public...
- 12 - Annoncer les animaux vus et tirés
- 13 - Répéter les annonces de vos voisins
- 14 - Ne jamais quitter votre poste avant le signal de fin de traque, y compris et surtout en cas d'animal blessé ce sont les piqueux qui doivent gérer cette situation. De plus il est strictement interdit de se déplacer en voiture pour suivre une menée et de se replacer. Seuls les piqueux peuvent le faire pour stopper et récupérer les chiens.
- 15 - Décharger votre arme dès le signal de fin de traque
- 16 - Vous déplacer l'arme déchargée
- 17 - Contrôler vos tirs après la fin de traque, en cas d'indices de blessures (sang, poils, os, venaison) baliser l'endroit, ne pas remettre les chiens et faire appel à un conducteur de chien de sang.
- 18 - Utiliser vos moyens de communication (téléphone portable, talkies) pour tout point concernant la sécurité.
- 19 - Marquer l'animal soumis à plan de chasse avant de le déplacer

2 - Les règles d'organisation (à communiquer)

- 1 - Expliquer le déroulement de la battue et des traques en utilisant une carte de la zone si besoin (zone chassée, sens de(s) la traque, ligne de tireurs, direction de tir, horaires de chasse, déplacements entre les traques)
- 2 - Rappeler le prélèvement journalier autorisé (espèce, nombre, sexe, âge...)
- 3 - Rappeler le code des annonces
- 4 - Désigner et présenter les responsables des lignes de tir (chefs de ligne)
- 5 - Faire effectuer un tirage au sort des postes, quand les postes ont été matérialisés par un numéro, les chefs de ligne doivent poster les chasseurs aux emplacements correspondants prénumérotés, sinon les chefs de ligne doivent poster les chasseurs dans l'ordre chronologique des numéros, et dans tous les cas les consignes de sécurité spécifiques à chaque poste
- 6 - Les piqueux ainsi que les rabatteurs, doivent régulièrement se signaler dans la traque (corner fréquemment), y compris lorsqu'un animal est mené, afin que chaque posté puisse en permanence localiser leur position dans la traque

Début de battue :	1 coup long
Fin de battue :	1 coup long + rigodon
Accident :	Rigodon insistant
Renard :	3 coups
Chevreuil :	4 coups
Sanglier :	5 coups
Biche ou jeune :	6 coups
Cerf :	7 coups
Animal mort :	Sonnerie vue + rigodon
Animal traversé ou manqué :	Sonnerie vue + 1 coup long